

# Le Gallichan

JUILLET 2020

**BONNE SAISON  
ESTIVALE À  
TOUS!**



MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

168, chemin de Gallichan C.P. 38, Gallichan, (Québec) J0Z 2B0

Tél. : (819) 787-6092 Fax : (819) 787-6015 Courriel : [gallichan@mrcao.qc.ca](mailto:gallichan@mrcao.qc.ca) Site Internet : [www.gallichan.ao.ca](http://www.gallichan.ao.ca)

## Votre Conseil municipal



### Henri Bourque, maire

#### Serge Marquis, siège #1

Maire suppléant  
Protection des biens et des personnes  
Transport routier  
Lots intramunicipaux

#### Claude Bourque, siège #2

Hygiène du milieu  
Aménagement, urbanisme et zonage  
Projet MADA (Municipalité amie des aînés)

#### Francine Lehouiller, siège #3

Comité social  
Bibliothèque  
Comité embellissement  
Projet MADA (Municipalité amie des aînés)

#### Sonia Rivard, siège #4

Loisirs  
Aménagement, urbanisme et zonage  
Comité jeunesse  
Plan de développement durable 2020-2025

#### Réjean Breton, siège #5

Club nautique Lac Abitibi  
Transport routier



#### Luc Adam, siège #6

Société d'histoire et d'archéologie

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Johanne Shink

Dir. Gén. / Sec.-très.

### Jean-Guy Hébert

Inspecteur municipal  
[inspecteur.gallichan@mrcao.qc.ca](mailto:inspecteur.gallichan@mrcao.qc.ca)

### Nancy Brousseau

Sec.-très. adjointe  
[gallichan@mrcao.qc.ca](mailto:gallichan@mrcao.qc.ca)

---

### Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi : 13 h 15 à 16 h

Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h

# Le Conseil en bref...



Lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2020, le conseil a ...

- ⇒ Autorisé la procédure d'appels d'offres dans le cadre de la subvention RIRL;
- ⇒ Reçu la demande de citoyens demandant d'élargir une section précise du chemin Gendron sur le côté Est du chemin et celle-ci sera évaluée;
- ⇒ Reçu la demande de Mme Denise Lagrange demandant de nettoyer le fossé près de chez elle pour assurer un meilleur drainage de son emplacement et celle-ci sera évaluée;
- ⇒ Donné des précisions sur le fait qu'il n'y a pas de cueillette des encombrants ce printemps ;
- ⇒ Accepté d'appuyer les démarches de la fondation québécoise du cancer;
- ⇒ Accepté d'appuyer les démarches du Centre de femmes l'Érige en Abitibi-Ouest dans le cadre de l'élaboration d'un projet pour une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale;
- ⇒ Autorisé le remplacement de la fenêtre endommagée au 207, chemin de la Rivière Ouest dans le local du club les Retraités de l'Île de Gallichan;
- ⇒ Accepté de payer les dépenses liées aux exigences de la santé publique dans le cadre de la pandémie pour les activités de la Société d'histoire et d'archéologie sur présentation des factures;
- ⇒ Autorisé l'ouverture du Cercle des Fermières de Gallichan tout en respectant les exigences du ministère de la santé publique;
- ⇒ Autorisé l'ouverture du lieu de culte tout en respectant les exigences du ministère de la santé publique;
- ⇒ Accepté la démission de M. Claude Gagnon au sein du comité consultatif d'urbanisme;
- ⇒ Autorisé le 2<sup>e</sup> et dernier paiement du montant de 3 000 \$ au comité d'embellissement ce qui représente 50 % du montant prévu au budget pour l'année 2020.

**[La prochaine séance ordinaire du Conseil :](#)**

**[Le 4 août 2020 à 19h00](#)**

## Le maire vous informe ...

Outre les affaires courantes de la gestion municipale, la démission de la majorité des pompiers de la brigade de Sécurité Incendie a mobilisé la majorité du temps disponible en juin.

### **Sécurité incendie**

Le 25 juin dernier, vous avez été avisés, via un média poste, des diverses actions posées par la Municipalité pour assurer la couverture de son territoire en sécurité incendie à partir du 24 juin 2020 à 00h00.

Depuis cette date, le Service de Sécurité Incendie est maintenu par quelques pompiers volontaires et les brigades limitrophes. Pour assurer la conformité du Service de Sécurité Incendie, la Municipalité de Gallichan est actuellement à la recherche d'une alternative pour assurer la coordination des services avec un chef pompier.

Vous avez reçu à la fin du mois de juin, un média poste du chef de la brigade des pompiers qui indiquait ses années de dévouement ainsi que celles des pompiers. Il exprimait les raisons de la dissolution de la brigade ainsi que les raisons de sa démission.

Dans son communiqué, le chef de la brigade mentionne, entre autres, « ... aucune action concrète entreprise par la Municipalité ... ».

J'aimerais porter à votre attention un complément d'information.

Je vous fais un résumé des demandes que de la brigade stipulaient :

1. En 2017, initier des démarches en vue de la création d'une régie intermunicipale regroupant tous les services de sécurité incendie du territoire de la MRC et la création d'une direction centralisée qui s'occuperait du volet administratif (gestion des pompiers, coordination de la formation, rapports, etc.), localisée à La Sarre;
2. En janvier 2020, la brigade réitère la demande formulée et ajoute un volet qui consistait à négocier avec la ville de La Sarre, voulant que le chef de la brigade de La Sarre assure la gestion administrative de la brigade de Gallichan.

### **Pour répondre à la demande no 1:**

Les municipalités ont autorisé, par résolution, la MRC à procéder à une étude en trois volets. *(Il faut savoir que la MRC n'a pas compétence en sécurité incendie, il faut que les municipalités délèguent une partie de leur compétence pour que la MRC puisse agir).*

L'étude « ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE » a été produite par la firme « Multi-conseils en gestion incendie ». Elle consistait à :

- A. Faire l'inventaire des ressources matérielles et humaines de l'ensemble des Services de Sécurité Incendie du territoire de la MRC;
- B. Poser un diagnostic de la situation;
- C. Faire une analyse des possibilités de regroupements et proposer des scénarios réalisables.

En février 2018, M. Richer de la firme « Multi-conseils en gestion incendie » présentait les résultats de son étude. Les maires ont demandé, afin de prendre une décision, un complément d'informations, soit de faire « l'évaluation comptable des valeurs immobilières de chaque Service de Sécurité Incendie et la projection de la répartition des coûts pour créer le regroupement ainsi que les frais de fonctionnement récurrents ».



*Henri Bourque*

## Le maire vous informe ...suite

La réalisation du volet « ÉTABLIR DES SCÉNARIOS ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'OPTIMISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE » a été réalisée par la firme Raymond Chabot Grand Thornton. Les résultats ont été présentés lors d'une rencontre avec les maires en septembre 2018. Trois scénarios furent présentés. Les deux premiers scénarios consistaient à considérer un regroupement par secteurs géographiques. Le troisième scénario considérait une seule régie localisée dans la ville de La Sarre.

Chacun des scénarios comprenait des avantages et des inconvénients. Pour plusieurs municipalités, cela représentait une augmentation du budget dédié à la sécurité incendie. C'est à la suite de cette présentation, comme le mentionne M. Claude Gagnon, qu'aucun des scénarios de regroupement n'a été retenu. Plus de la moitié des municipalités considéraient que leur Service de Sécurité Incendie était viable pour plusieurs années, et qu'il n'y avait pas lieu d'en changer la structure considérant les impacts fiscaux sur le budget de leur municipalité.

En 2019, j'ai sondé la Table des maires lors de rencontres de la MRCAO afin de relancer un processus de discussion. Les maires ont maintenu leur position, à savoir qu'il n'y avait aucun intérêt pour le moment d'amorcer un processus de regroupement.

En janvier 2020, lors d'une rencontre d'information pour le lancement de la révision du « *Schéma de couverture de risques* » qui réunissait les maires, les directeurs généraux et les chefs des brigades, j'ai évoqué la possibilité de la fermeture de la brigade des pompiers de Gallichan.

### **La demande no 2 consistait à confier la gestion administrative de la brigade de Gallichan au chef de la brigade de la Ville de la Sarre.**

Les chefs des deux brigades en avaient discuté et ils en avaient avisé leur municipalité respective.

La municipalité de Gallichan avait communiqué avec la Ville de La Sarre afin d'entreprendre les négociations. À la mi-mars, avec la pandémie de la Covid-19, les négociations ont été mises en pose, car la ville de La Sarre ainsi que la Municipalité de Gallichan devaient gérer les nouvelles normes de distanciation sociale et de confinement.

À la mi-mai, la Municipalité de Gallichan a recontacté la direction générale de la Ville de La Sarre pour débiter les négociations afin de connaître quels étaient les services pouvant être offerts et à quels coûts. La Ville de La Sarre avait désigné une personne pour débiter les échanges.

Le 25 mai, la Municipalité de Gallichan et les brigades de pompiers environnantes ont reçu une lettre indiquant la démission de la brigade des pompiers, ce qui a mis fin au processus de négociation.

Comme vous pouvez le constater, la Municipalité a été proactive dans ce dossier et j'ai personnellement, à plusieurs reprises, essayé de relancer le dossier à la Table des maires, malheureusement sans grand succès.

Toute action provoque une réaction. Dans ce dossier, certaines municipalités environnantes, qui subissent le contre coup de la non-conformité du Service de Sécurité Incendie de Gallichan selon les règles définies par la loi et le « *Schéma de couverture de risques* », seraient maintenant favorables à évaluer la possibilité de se regrouper. L'étude qui a été réalisée en 2017 pourrait servir de canevas de départ pour élaborer une solution permanente assurant la viabilité du service de sécurité incendie.

À mon avis, avec la bonne volonté des municipalités, une solution permanente pourrait être élaborée et devrait prendre entre de 12 à 18 mois avant de se réaliser, car il faut régler le juridique, les coûts opérationnels, le type de regroupement, la création légale du regroupement ainsi que définir son mode de gestion.

## MESSAGE IMPORTANT

À la demande des Entreprises J.L.R. Inc. et considérant la présence de la chaleur cet été, votre collaboration est obligatoire afin d'éviter la prolifération de vers et d'odeurs nauséabondes dans vos bacs.

Il est donc **important de nettoyer vos bacs de façon régulière en utilisant du Javex** et de bien les rincer à l'aide d'un boyau ou d'une laveuse à pression.



**Si aucune attention n'est portée à l'entretien de vos bacs, il se peut que ceux-ci ne soient pas ramasser.**

Nous comptons sur votre bonne collaboration!

## NETTOYAGE DE VOS PROPRIÉTÉS

Étant donné que la cueillette des encombrants n'est pas possible présentement dû aux circonstances de la COVID-19, nous demandons à toute la population de bien vouloir collaborer pour faire un bon nettoyage de leur propriété (terrain, bâtiments, etc.) et de se débarrasser de tout matériel encombrant et inutile, dans le but de faire de notre municipalité un lieu accueillant où nous sommes fiers d'y vivre.

À cet effet, il est possible de vous départir de votre matériel encombrant ou inutile via le **Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)** situé au 15, boulevard Industriel, La Sarre.

Pour connaître le fonctionnement et les matières acceptées, vous pouvez consulter le site internet suivant :

<https://www.mrcao.qc.ca/documents/pages/pub-mrcao-4---pour-ecocentre.pdf>

ou téléphoner au 819 333-2807.



### Message de l'équipe du journal

Une copie PDF du journal « **LE GALLICHAN** » est disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse:

[www.gallichan.ao.ca](http://www.gallichan.ao.ca) sous l'onglet « **Journal local** ».

Merci de nous faire parvenir vos textes **avant le 1<sup>er</sup> de chaque mois**, soit par la poste, par courriel, ou directement au bureau municipal. Tous les textes reçus après cette date seront publiés le mois suivant.

**Adresse courriel : [legallichan@gmail.com](mailto:legallichan@gmail.com)**

**LA PROCHAINE PARUTION LE 4 août 2020**



**Le coût de publication d'un message pour**

**Le Gallichan est le suivant :**

FORMAT	TARIFS	FORMAT	TARIFS
1/8 page (carte d'affaires)	5.00\$	Page entière	20.00\$
1/4 page	5.00\$	Petites annonces	5.00\$
1/2 page	10.00\$	Abonnement annuel	30.00\$

***C'est  
ouvert!***

## LA SAISON EST DÉBUTÉE au Café des rumeurs

et

## La collection archéologique Joseph Bérubé

Dans une ambiance élégante et historique, le Café vous offre des breuvages et grignotines en tout temps pendant les heures d'ouverture du musée.

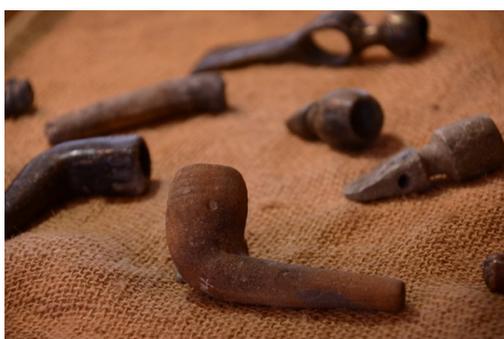
Au menu : café, tisane, slush, friandises glacées, muffins, croissants.

Nouveautés cet été : Maïs soufflé, barbe à papa et sacs de glaçons également en vente.

Si vous n'avez pas encore visité la collection archéologique, une visite vous fera voyager dans le temps!

Si vous êtes un groupe de 8 et plus à venir visiter la Collection, une réservation est appréciée!

Possibilité de location d'équipements à la marina : kayaks, pédalos.



**Merci de vos encouragements  
et nous vous souhaitons un  
très bon été.**

**Passez nous voir!**

---

**Les heures d'ouverture :**  
du mercredi au dimanche de 10 h à 17 h.  
**Information : 819 787-6092, option 4.**  
**Adresse : 190, chemin Gallichan**

**JE SÉCURISE  
MA PISCINE,  
C'EST MA RESPONSABILITÉ**

Votre  
gouvernement

Québec



## MESURES DE SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Dans le cadre de la campagne « **Je sécurise ma piscine, c'est ma responsabilité** » en lien avec son **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles**, la Municipalité de Gallichan vous sollicite activement à contribuer à la réussite de cette campagne et vous informe des règles de sécurité minimales à respecter pour toutes nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec.

Ces normes, établies par le Règlement, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau.

### Entre autres, le Règlement stipule :

- que toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- que toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Par ailleurs, nous vous rappelons que pour toute demande de construction, d'installation ou de remplacement d'une piscine ou pour l'érection d'une construction y donnant l'accès ou en y empêchant l'accès, un permis municipal est obligatoire.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la Municipalité de Gallichan.

Merci à l'avance et bonne saison estivale!

### LIENS CONNEXES

Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à mettre en place lors de l'installation d'une piscine résidentielle, visitez le [www.quebec.ca/piscinesresidentielles](http://www.quebec.ca/piscinesresidentielles).

Pour plus d'informations à propos des règles de sécurité pour éviter la noyade, vous pouvez également consulter le [www.quebec.ca/habitation-et-logement/piscines-et-spas/](http://www.quebec.ca/habitation-et-logement/piscines-et-spas/)

# Communauté chrétienne de St-Laurent de Gallichan

## Horaire des offices

- **Visite au cimetière** samedi 18 juillet, 18h30
- **Messe** samedi 18 juillet, 19h00  
Pour le repos de l'âme de **M. Pierre Bélanger** par les familles de *Jean-Guy et Yves Bélanger*.
- **Célébration** samedi 25 juillet, 19h00
- **Messe** samedi 1<sup>er</sup> août, 19h00  
Pour le repos de l'âme de **M. Jean Châteauvert** par la *collecte des funérailles*.
- **Célébration** samedi 08 août, 19h00
- **Messe (Fête St-Laurent)** lundi 10 août, 19h00  
Pour le repos de l'âme des **défunts des Famille Lévesque et Rivard** par *M. Guylain Lévesque*.
- **Messe** samedi 15 août, 19h00  
Pour le repos de l'âme de **MM. Mario, Laurent, Yvan et Mme Christianne Gosselin** par *Mme Martine Goulet-Gosselin*.
- **Célébration** samedi 22 août, 19h00

La **lampe du sanctuaire** brûlera aux intentions des personnes suivantes dans les prochaines semaines.

Semaine du:	Aux intentions de :
11 Juillet 2020	M. Guylain Lévesque
18 Juillet 2020	Mme Marie-Berthe Bélanger
25 Juillet 2020	Mme Paulette Royer
1 <sup>er</sup> Août 2020	Mme Marie-Berthe Bélanger
08 Août 2020	Mme Martine Goulet-Gosselin

### Baptême

Pour la préparation d'un baptême, on communique avec **Mme Carolle Rivard**, responsable au (819) 787-6279.

### Funérailles

Pour la préparation de la messe et de l'hommage au défunt lors d'un décès, on communique avec **Mme Céline Denis**, responsable au (819) 787-6073.

### Registres

La personne responsable de la tenue des registres est **Mme Gertrude Bélanger-Côté**, pour toutes informations, on peut communiquer avec elle au (819) 787-6265.

### Catéchèse

Avis aux parents désireux d'initier leurs enfants aux sacrements, on communique avec **Mme Valérie Larochelle**, responsable au (819) 339-6800.



**10 Août, Fête de St-Laurent**

### Reprise des activités religieuses à l'église

Depuis le lundi 22 juin le ministre de la santé publique a autorisée les rassemblements intérieurs pour un maximum de 50 personnes tout en respectant les consignes habituelles du lavage des mains et de distanciation sociale (1,5 mètre) sauf pour les membres d'une même famille. 2 mètres pour des exceptions (*info FQM-15 juin 2020*).

Un protocole a été mis en place par l'Assemblée des Évêques Catholiques du Québec et nous sommes prêts à vous accueillir.

Une première messe a été célébrée samedi le 27 juin dernier.

### Vente d'objets religieux

La vente d'articles religieux se poursuit, si vous êtes intéressés, bien vouloir communiquer avec **Mme Carolle Rivard au (819) 787-6279**.

**MERCI à tous ceux qui participent aux différentes activités et au maintien des activités religieuses de la Fabrique tout au long de l'année...!**

**Président :** Claude Bourque (819) 339-8705    **Messe + Feuillet paroissial :** Céline Denis (819) 787-6073    **Funérailles :** Céline Denis (819) 787-6073  
**Sec.-très. :** Johanne Shink (819) 787-6767    **Publication (Le Gallichan) :** Carolle Rivard (819) 787-6279

# ***Gallithèque, votre Biblio***

207, chemin de la Rivière-Ouest, Gallichan

---

**Nous sommes prêts à vous accueillir de nouveau!**



**Changement d'heure d'ouverture :**

**Mercredi de 19 h à 20 h**

Nouvelles procédures lorsque vous viendrez chercher les livres :

- Un seul membre par famille sera permis;
- Entrer derrière le bâtiment (porte du CLSC);
- Respecter la distanciation;
- Se laver les mains à l'entrée;
- Un client à la fois à la biblio;
- Les livres désirés sont demandés à la bénévole qui lui apporte.

**Venez voir nos nouveautés et laissez-nous le plaisir de vous conseiller.**

## Le port du couvre-visage sera obligatoire dans plusieurs espaces publics

À compter du samedi 18 juillet, les personnes de 12 ans et plus devront porter un masque ou un couvre-visage dans plusieurs espaces publics fermés, notamment les commerces de détail, partout au Québec. Le premier ministre du Québec, François Legault, en a fait l'annonce aujourd'hui, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, de la ministre responsable de la Métropole, Chantal Rouleau, de même que du directeur national de la santé publique, Dr Horacio Arruda.

Ainsi, il sera interdit au public d'accéder aux lieux suivants et d'y circuler sans porter un couvre-visage :

- Les commerces de vente au détail ;
- Les entreprises de services (ex. : pharmacies) ;
- Les cabinets privés de professionnels ;
- Les lieux où sont offerts des services municipaux ou gouvernementaux ;
- Les entreprises de soins personnels (ex. : coiffeurs, soins esthétiques) ;
- Les centres commerciaux ;
- Les lieux de culte ;
- Les cinémas, les salles de spectacles, etc.
- Les lieux utilisés pour accueillir des événements, comme des congrès et des conférences ;
- Toutes les aires communes d'établissements, notamment ceux d'immeubles de bureaux (ex. : halls d'entrée, ascenseurs et corridors) ;
- Les écoles (à l'exception des écoles primaires et secondaires), les collèges d'enseignement et les universités ;
- Les transports collectifs.

Rappelons toutefois que le port du masque est fortement déconseillé pour les enfants de moins de 2 ans. Pour les enfants de 2 à 12 ans, le port du couvre-visage est fortement recommandé, mais pas obligatoire, à l'intérieur de ces endroits.

Dès le 18 juillet prochain, un citoyen qui choisirait de ne pas se conformer à cette nouvelle directive ne pourra avoir accès à l'établissement concerné. Le gouvernement souhaite toutefois la collaboration des citoyens et des commerçants, qui ont très bien répondu à l'imposition des mesures des autorités de santé publique depuis le début de la pandémie.

Source: <https://umq.qc.ca/publication/le-port-du-couvre-visage-sera-obligatoire-dans-plusieurs-espaces-publics-fermes/>

**CORONAVIRUS (COVID-19)** **13 JUILLET**

**Nouvelle directive en vigueur**

**Dès le 18 juillet**

**LE PORT DU COUVRE-VISAGE OU DU MASQUE DEVIENT OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX PUBLICS FERMÉS**

- les commerces de détail et les entreprises de services
- les cliniques médicales
- dans un hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur d'un édifice à bureaux
- les collèges d'enseignement et les universités, à l'exception des salles de classe
- les lieux où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle, religieuse, sportive ou de divertissement

Pour consulter la liste complète : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Union des municipalités du Québec—Publié le 14 juillet

# CHRONIQUE VERTE



VOLUME 11, NUMÉRO 7

JUILLET 2020

## DES VACANCES ÉCORESPONSABLES



C'est l'été et les vacances sont enfin arrivées ! On change nos routines, on prend du bon temps en famille ou entre amis. Toutefois, que cela ne nous empêche pas de rester attentifs à notre environnement et de maintenir nos bonnes habitudes !

Bon nombre de sites touristiques et d'établissements d'hébergement offrent maintenant des équipements et infrastructures écoresponsables. Pourquoi ne pas les utiliser adéquatement ?

Aussi, certains événements, qu'ils soient culturels, sportifs ou autres, sont aussi écoresponsables, c'est-à-dire qu'ils visent la réduction de leur impact sur l'environnement.

Voici quelques suggestions pour réussir vos vacances écoresponsables. Intégrez graduellement de nouvelles habitudes. Vous y prendrez plaisir!

Amenez vos contenants réutilisables  
Diminuez votre consommation d'énergie  
Réduisez votre impact sur l'environnement  
Faites des choix responsables

Évitez de gaspiller  
Donnez une 2e vie à vos objets  
Triez vos déchets  
Simplifiez-vous la vie

### Cinq conseils pour être un bon vacancier!

1. **TRIER MES DÉCHETS**, en tout temps, je ferai
2. **GOURDE ET THERMOS**, j'apporterai
3. **TASSE À CAFÉ**, je remplirai
4. **SAC RÉUTILISABLE**, jamais je ne l'oublierai
5. **PILES RECHARGEABLES**, j'utiliserai

Source : Recyc-Québec

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre  
☎ 819 333-2807



Des questions?  
Écrivez-nous:  
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5<sup>e</sup> Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671  
☎ 819 339-5400  
✉ mrcao@mrcao.qc.ca

# JUILLET 2020

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1 CLSC - 8 h à 12 h Biblio - 18h30 à 19h30 Fête du Canada	2 	3	4
5 	6 	7 Séance du conseil 19 h	8 CLSC - 8 h à 12 h Biblio - 19 h à 20 h	9 	10	11 Journée mondiale de la population
12 	13 	14	15 CLSC - 8 h à 12 h Biblio - 19 h à 20 h	16 	17 Journal Le Gallichan	18 Visite du cimetière - 18 h 30 Messe 19h
19 	20 	21 	22 CLSC - 8 h à 12 h Biblio - 19 h à 20 h	23 	24	25 Célébration 19 h
26 	27 	28 	29 CLSC - 8 h à 12 h Biblio - 19 h à 20 h	30 	31	

